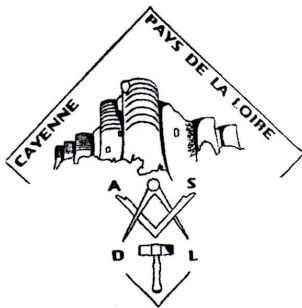




Association de Compagnons Passants Tailleurs de Pierre

www.compagnons-pierre.org

PROGRAMME DU CONGRES DE CHALONNES - SUR - LOIRE

Le 26, 27 et 28 mai 2022

Tenue correcte de rigueur, attributs exigés

Jeudi 26 mai :

- 10h00 : Accueil et règlement des cotisations.
Messe solennelle de l'ascension et bénédiction des outils.
- 12h30 : Vin d'honneur et banquet d'ouverture du congrès.
- 15h00 : Ouverture du Congrès avec élection des membres de son bureau.
Lecture du programme et ajouts éventuels.
Présentation des stagiaires et non sociétaires, au travers d'un tour de table des points de passage, des cayennes et des travaux réalisés dans l'année.
- 16h00 : Réunion par groupe autour des thèmes évoqués lors de la dernière réunion nationale : le temps du tour de France, les gâches et la progression.
Réunion du comité d'éthique.
- 20h00 : Repas.

Vendredi 27 mai :

- 8h00 : Désignation et réunion des vérificateurs aux comptes.
: Discussion sur le règlement intérieur
- 9h00 : Reprise des groupes de travail
- 12h00 : Approbation des comptes.
- 12h30 : Photo du congrès et repas.
- 14h00 : Intervention de Catherine Manceau sur le sujet de la validation des acquis de l'expérience.
- 15h30 : Préparation de l'adoption, puis adoption.
- 19h30 : Apéritif avec dégustation de vins suivi du repas.
- 00h00 : Chaîne d'alliance.

Samedi 28 mai :

- 9h00 : Suite des réunions de la veille et comptes-rendus de chaque groupe de travail.
Réunion des itinérants pour leur changement de ville.
- 11h00 : Présentation et vote des différentes propositions du congrès et des réunions de l'année (règlement intérieur, changement de bureau...).
- Établissement d'un calendrier des prochaines rencontres et stages.
- 12h00 : Rapport des changements de ville.
- 12h30 : Repas.

A.C.P.T.D.P. – CAYENNE DES PAYS DE LA LOIRE

Correspondant : Coterie BROSSARD – brossjerome@hotmail.com – 06 33 97 16 15

14 rue des civelles 44100 NANTES

Association régie par les articles 21 et 79 du code civil et local des départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle

Loi d'introduction de la législation civile française du 1er juin 1924 - Siret : 841 676 588 00012 – APE : 9499Z

